

Alkam.



AMBASSADE DE SUISSE
EN ITALIE

00197 ROME,

le 2 décembre 1970

Largo Elvezia - Via Barnaba Oriani, 6r
Tél. 803-64r

Réf.: 461.3(1). - PI/ct

will tele...
Te

CONFIDENTIEL

Monsieur l'Ambassadeur
Albert Gr ü b e l
Directeur de l'OFIAMT
B e r n e

Commission mixte italo-suisse
sur l'émigration.

Objet	GA	STB			a/a
Date	7.12.	9.12			9.12
Vo	GA	STB			STB
7. Dez. 1970					
R.H.	p.B. 47. 11. J. 1.				

Monsieur l'Ambassadeur,

Par lettre du 11 novembre, je vous informais des réactions italiennes à la présentation de notre dossier la veille à Bruxelles. Je relevais à ce propos que M. Mario Pedini, le sous-secrétaire d'Etat qui dirigeait la délégation italienne, liait le problème de l'émigration italienne en Suisse à celui de nos pourparlers exploratoires avec le Marché commun. Je relevais également que M. Salizzoni, le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui venait de rencontrer M. Graber, avait au contraire, sans faire de lien, assuré la Suisse de l'appui italien au Marché commun.

Le P. Giambattista Sacchetti, directeur du Centre d'études sur l'émigration, confirmait ce matin à M. Pianca les profondes divergences de la délégation italienne à la commission mixte. Pour lui, le renvoi au 14 décembre de la réunion de la commission exprime avant tout ces divergences; il est dû aussi au désir de M. Moro de décider en dernière analyse de la position italienne, vu le désaccord existant entre le ministère des affaires étrangères, le ministère du travail et les syndicats sur les objectifs à atteindre.

./.



-2-

Au ministère des affaires étrangères, le plus "dur" serait M. Pedini, le moins M. Salizzoni; M. Bemporad, que l'on considère dans les milieux de l'émigration comme le "gentilhomme des affaires étrangères", serait entre les deux. Le ministère, divisé en son sein, s'opposerait d'autre part à l'extérieur au ministère du travail, plus exigeant à notre égard. Nous avons eu l'occasion de le constater d'ailleurs au début d'octobre à Rome. Plus à gauche encore se trouveraient les syndicats. Une position italienne n'existe donc pas encore aujourd'hui à Rome, à dix jours de l'ouverture des discussions de Berne. La manière de M. Moro d'envisager l'émigration serait cependant très proche de celle de M. Pedini, d'abord parce que le ministère des affaires étrangères ne tient pas à laisser au ministère du travail l'initiative d'un éventuel arrangement, mais aussi parce que M. Moro, par conviction personnelle, rejoindrait dans une certaine intransigeance non seulement M. Pedini, mais aussi M. Donat-Cattin, son collègue du ministère du travail.

Le directeur du Centre d'études sur l'émigration a assisté la semaine dernière à Rome à la session du Comité consultatif des Italiens de l'étranger. La position de M. Salizzoni y a été vivement critiquée par certains délégués, comme elle l'avait été d'ailleurs en Suisse par certains groupes d'émigrés. Ces mêmes délégués se sont étonnés que, dans un autre contexte, le communiqué final des récents entretiens Brandt-Colombo ne contienne aucune ligne sur les questions de l'émigration italienne en Allemagne, bien que M. Brandt, avant son départ de Bonn, se soit explicitement déclaré prêt à venir à l'encontre des émigrés italiens. La position du ministère des affaires étrangères est donc soumise en Italie à de vives critiques pour son caractère de temporisation. Le P. Sacchetti

./.

croit donc possible que le gouvernement italien s'oppose à une entente avec nous à Bruxelles, si l'accord de 1964 n'était pas révisé, comme il s'est opposé à une entente avec l'Autriche avant l'adoption du règlement sur le Haut-Adige. En outre, on se sent autorisé, dans les milieux de l'émigration, à ne pas renoncer à certaines requêtes. On y a appris, en effet, le 26 novembre par la bouche de M. Flaminio Piccoli, ministre des participations d'Etat, que des investissements massifs, surtout en Sicile, en Calabre et dans d'autres régions de l'Italie du Sud, 80 milliards de lires, permettront la création d'environ 120.000 places de travail au cours des cinq prochaines années. Il s'agira notamment de la construction en Calabre du 5ème centre sidérurgique de l'Istituto per la ricostruzione industriale" (IRI), d'un centre de production électro-métallurgique et d'un complexe de l'industrie électronique en Sicile, etc. On espère contribuer ainsi à lutter contre le chômage chronique du sud, dont M. Donat-Cattin prévoyait certes la diminution, mais dont il disait aussi, à d'autres occasions, qu'il touchait encore quelques millions de personnes.

Par M. Solera, le secrétaire de M. Bemporad, mon collaborateur vient d'apprendre que M. Moro doit voir prochainement M. Donat-Cattin au sujet de la commission mixte. C'est après cette rencontre que sera désignée la délégation italienne. Elle comprendra moins de délégués à Berne qu'à Rome, mais il n'est pas exclu qu'elle soit aussi dirigée par deux sous-secrétaires d'Etat.

Je vous fais tenir, sous ce pli, un livre intitulé "La Svizzera dopo Schwarzenbach" que le Centre d'études sur l'émigration vient de publier. Comme vous pourrez le constater, cet ouvrage contient une introduction de Mgr Franco Biffi, un ecclésiastique suisse qui est secrétaire général de l'Université Pontificale du Latran, à Rome, des suggestions pour la

-4-

commission mixte, ainsi que tous les textes officiels suisses publiés avant et après le vote du 7 juin.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Annexe:

"La Svizzera dopo Schwarzenbach"

Copies:

- Division des affaires politiques du DPF, Berne
- Police fédérale des étrangers, Berne
- Bureau de l'intégration du DPF et du DFEP, Berne